

EXECUTIVE COMMITTEE  
Minutes of the meeting of December 2<sup>nd</sup> 2014  
Arts 509 - 13h00-15h00

Présent(e)s : T. Allen, L. Burns, R. Clément, D. Côté, F. De Bruyn, J. Esleben, K. Fianu, K. Gajewski, A. Gilbert, S. Grosjean, R. Grutman, M. Lagacé, A. Lewkowicz, É. Mathieu, J. Muñoz-Liceras, K. Orr, D. Paré, P. Rusnock, N. St-Onge, A. Taylor, L. Von Flotow, A. Wright;

Absent(e)s : V. Bernard;

Invités : R. Fontaine-Azzi, M-J. Hamel, O. Loeffelholz, R. Mashaie, N. Ouimette, C.B. Rousseau, F. Vézina;

Le doyen LEWKOWICZ préside la réunion.

Présentation : Kelly-Anne Maddox (MITACS)

Le doyen souhaite la bienvenue au directeur intérimaire du Département des langues et littératures modernes, J. Esleben.

**14-15-05-01**     **Approbation de l'ordre du jour**  
**L'ordre du jour est approuvé.**

**14-15-05-02**     **Approbation du procès verbal** (réunion du 11 novembre 2014)  
Le procès-verbal est approuvé avec les modifications suivantes :  
section 14-15-04-04, point d (Plan triennal) : 3) attribution de *quatre* postes pour le Département de communication; 5) *possibilité* d'attribuer une Chaire de recherche (Tier II) en Humanités numériques (en fonction des recommandations sur le Comité de travail en Humanités numériques);

**14-15-05-03**     **Suivis au procès-verbal**

- a) **Prix d'excellence du personnel administratif** : l'attribution du prix se fera le vendredi 5 décembre à midi. La récipiendaire est Jeanne D'arc Turpin (LIN) ; un total de 8 candidatures ont été soumises.
- b) **Comité des Humanités numériques** : plusieurs professeurs et étudiants ont manifesté leur intérêt à siéger sur ce comité.
  - **Discussion** : les questions en lien avec ce comité sont celles relatives à son

mandat, à qui va-t-il se rapporter ? Le doyen précise que l'objectif est actuel de ce comité est celui d'une réflexion, d'une collecte de données quant à la possibilité de développer le volet étude et/ou recherche des humanités numériques au sein de la Faculté des arts. Ce comité livrera son rapport en début de printemps 2015.

**14-15-05-04 Rapport du doyen (A. LEWKOWICZ)**

- a) **Formation obligatoire** : le doyen précise que la moitié des directeurs d'unités n'ont toujours pas complété ces formations et qu'à peine plus du tiers des membres de la Faculté ont complété les formations relatives à la prévention de la violence et au respect en milieu de travail. Il est impératif que ces formations soient complétées afin de s'assurer que l'Université d'Ottawa respecte les normes en matière de santé et de sécurité au travail
- b) **Offre de cours 2015-2016** : l'exercice se poursuit entre le vice-doyen aux études de premier cycle et les directeurs des différentes unités. Le doyen explique que compte tenu que le nombre d'étudiants n'a pas augmenté dans l'ensemble des programmes (par rapport à l'année dernière), l'offre de cours devra donc être similaire pour le prochain cycle (à moins forcément dans les cas où une réduction inhabituelle du nombre de cours se soit produite l'année dernière).
- c) **Horaire /disponibilité des salles de classe** : en raison des travaux effectués au pavillon Lamoureux (au cours des deux prochaines années), le doyen rappelle que l'horaire du « 17h30-20h30 » ne sera plus disponible (à compter de septembre 2015 pour une période de deux ans), seul le bloc horaire « 19h00 à 22h00 » demeurera en soirée. À la question d'un des membres du comité, le doyen indique que la possibilité d'offrir des cours le samedi existe, tout en s'assurant forcément que les étudiants ne soient pas pénalisés par une telle option. Enfin, à savoir si de plus grandes salles de classe seront disponibles à moyen et à long terme, le doyen indique qu'en principe, l'université devrait envisager une telle possibilité, particulièrement dans le contexte où évoluent les modes d'apprentissage (ex : cours hybrides).

**14-15-05-05 Rapport de la vice-doyenne à la recherche (J. M-LICERAS)**

- a) **Financement interne (subvention pour la participation à un colloque)** : devant le vote divisé du comité exécutif du 26 août 2014 à l'effet de l'établissement des priorités quant à l'attribution des subventions pour la participation à un colloque, la vice-doyenne demande aux membres s'ils souhaitent qu'une nouvelle réflexion/discussion soit amorcée et sollicite la rétroaction de ces derniers ;
  - **Discussion** :
    - Plusieurs membres soulignent que la distinction entre chercheurs dont les demandes de subvention ont été « recommandées mais non

financées » et celle qui ont été « non recommandées » n'a pas sa raison d'être ; plus encore, qu'elle sous-tend une dimension politique à laquelle les membres de la Faculté des arts ne devraient pas souscrire. De fait, tous les chercheurs qui font l'effort de soumettre une demande de subvention aux trois organismes subventionnaires devraient être évalués de la même façon (que celle-ci soit recommandée ou non). Dans ce contexte la catégorie 5 ne ferait plus partie des priorités relatives à l'attribution de subventions internes pour la participation à un colloque ; pour disparaîtrait.

- D'autres membres demandent comment, dans l'état actuel des priorités, peut-on juger de la qualité d'une demande de subvention pour la participation à un colloque ? La vice-doyenne indique que l'acceptation formelle d'une proposition de communication (avec comité de lecture) a été, à ce jour, l'un des indicateurs de qualité. Par contre, plusieurs membres soulignent une grande variation à cet effet dans les disciplines d'étude (i.e. pour certaines disciplines /conférences, les communications ne sont pas évaluées par un comité de lecture qu'à ce jour alors que c'est le cas pour d'autres).

- **Décision :**

- Après discussion et consultation auprès des membres du Comité de recherche et publications, la vice-doyenne soumettra une proposition révisée quant aux priorités relatives aux subventions pour la participation à un colloque ;

- **Suivi :**

- La vice-doyenne soumettra un document révisé aux membres du Comité exécutif (réunions de janvier ou de février 2015) ;

#### **14-15-05-06 Rapport du vice-doyen aux études de premier cycle (A.TAYLOR)**

- a) **Cours interdisciplinaires AHL :** le vice-doyen indique qu'à ce jour un total de quatre demandes ont été reçues; les propositions sont reçues jusqu'au mardi suivant. Il précise que pour un cours AHL à deux professeurs, chacun recevra 2 crédits; pour un cours AHL à trois professeurs, chacun d'entre eux recevra 1.5 crédit.
- b) **Offre de cours 2015-2016 :** dans la continuité des propos du doyen (voir 14-15-05-04, point B), le vice-doyen indique que l'offre de cours devra être sensiblement la même pour chaque département et unité que celle de l'année dernière; il souligne aussi que les défis de l'exercice sont particulièrement nombreux cette année (avec les travaux du pavillon Lamoureux, 25 salles de classes ne sont plus disponibles; s'ajoutent à cela la transformation des services scolaires du premier cycle de la Faculté des arts). Dans ce contexte, il souligne que la grille horaire générera sans aucun doute des changements qui exigeront une certaine flexibilité de la part des professeurs, cela dans l'objectif de

maintenir la qualité des programmes.

- **Suivi** : Un membre du comité souligne que les cours offerts dans deux blocs horaires d'une heure trente dans deux salles *différentes*, est exigeant tout autant pour les étudiants que pour le professeur; le vice-doyen indique qu'il fera un suivi à cet effet.

**14-15-05-07**     **Rapport du vice-doyen aux études supérieures (F. de BRUYN)**

- a) **Avenir de la FESP**: le vice-doyen précise que le vice-recteur aux études (C. Detellier) rencontrera les vice-doyens aux études supérieures afin de discuter de ce dossier (notamment la faisabilité des changements proposés, les prochaines étapes, etc.). La rencontre est prévue le 10 décembre prochain.
- b) **Nouveau formulaire pour les demandes d'études dirigées** : le vice-doyen sollicite les commentaires des membres quant à ce formulaire. Ce dernier offre désormais la possibilité, pour le professeur, de demander (*ou non*) des crédits de charge de travail. Dans le cas où des crédits sont demandés, l'approbation du doyen sera requise ; dans le cas contraire, le vice-doyen aux études supérieures évaluera les demandes en fonction de l'offre de cours des unités. L'ensemble des membres approuvent ce nouveau formulaire (la cote de cours devra y être ajoutée).

**14-15-05-08**     **Rapport de la directrice administrative** : N.Ouimette rappelle qu'il est important que les demandes de congé soient évaluées dans les meilleurs délais ; elle rappelle que le processus d'évaluation de rendement est en cours (ce processus a désormais pour point de départ l'employé qui établit, dans un premier temps, ses objectifs)

La séance est levée à 15h55.

Vice-doyenne (gouvernance) et secrétaire de la faculté,



Martine Lagacé

09. 12. 2014